



LA RETRAITE DES AIDES-SOIGNANT.E.S : DANGER GRAVE ET IMMINENT !

Réforme Delevoye : la réforme de tous les dangers !

➤ **MACRON et DELEVOYE veulent nous faire travailler plus longtemps pour gagner moins à la retraite.**

Pourtant :

→ 47 % des soignants partent en invalidité avant 50 ans,

→ Le nombre d'accidents du travail a augmenté, il est aujourd'hui trois fois supérieur à la moyenne nationale et dépasse d'un tiers celui du BTP (Rapport El Khomri octobre 2019),

→ Les aides soignant.e.s (AS), comme d'autres professionnel.le.s, ont un travail pénible, physiquement et psychologiquement,

→ L'attractivité de notre métier disparaît et pour cause, il est bien trop peu valorisé !

➤ **Les AS ne doivent pas perdre la reconnaissance de la pénibilité de leur travail !**

Quel que soit le service ou l'établissement, les aides-soignant.e.s subissent au quotidien 6 des 10 facteurs de risques qui définissent la pénibilité (Art L. 4161-1 et D. 4161-1 du Code du travail) :



AIDES SOIGNANT.E.S, la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale appelle toute la profession à se mobiliser **à partir du 5 décembre.**

LE 5 DÉCEMBRE 2019
TOU.TE.S EN GRÈVE !

Infos/contacts/rassemblement :

- Manutentions,
- Postures pénibles,

J'adore pas le mot «pénibilité», parce que ça donne le sentiment que le travail serait pénible.

Emmanuel Macron, Rodez, 3/10/2019

- Travail de nuit,
- Travail en équipes successives alternantes,
- Travail répétitif,
- Bruit (environnement de travail).

Actuellement, la pénibilité est reconnue pour les aides soignant.e.s dans la fonction publique hospitalière (FPH) et ouvre un droit de départ à la

retraite à 57 ans. Dans le privé, cette reconnaissance n'existe pas, d'où un départ à la retraite à 62 ans aujourd'hui, en bien piteux état ! Le rapport Delevoye (p.62, p.63) prend l'exemple des aides-soignant.e.s pour illustrer et soutenir la suppression de la pénibilité dans la fonction publique hospitalière.

➤ **La Fédération CGT de la santé et de l'action sociale revendique la reconnaissance de la pénibilité pour les aides-soignant.e.s des secteurs Privé ET Public.**